



Ministerie van Buitenlandse Zaken,
Internationale Handel en Samenwerking

ANNONCE

**Modification du tarif des droits d'entrée
pour les personnes de nationalité Française résidant en Guyane**

Réduction des frais d'entrée pour les résidents français de Guyane

Afin de faciliter la circulation des personnes vers la République du Suriname, les frais d'entrée pour les personnes de nationalité française résidant en Guyane sont temporairement réduits pour la période du 18 novembre 2025 au 31 mars 2026.

Les tarifs suivants s'appliquent:

- **25 €** (vingt-cinq euros) – pour une seule entrée dans une période maximale de 90 jours
- **40 €** (quarante euros) – pour un maximum de cinq entrées dans une période maximale de 90 jours

Les tickets d'entrée peuvent être achetés auprès du:

Consulat Général de la République du Suriname à Cayenne

☎ (+594) 282 160

📍 3 Avenue Léopold Heder, 97300 Cayenne

✉ cg.cayenne@mofa.gov.sr

Dépendance à Saint-Laurent-du-Maroni

☎ (+594) 344 968

📍 26a Rue Justin Catayee, au coin de la Rue Tourtet et J. Catayee, Parcelle AE 154, Saint-Laurent-du-Maroni

✉ cg.stlaurent@mofa.gov.sr

Les tickets d'entrée peuvent également être achetés en ligne sur le site web de VFS Global

<https://suriname.vfsevisa.com>

Paramaribo, le 17 novembre 2025



Ambassadeur Luziano Truideman

Directeur des affaires générales et consulaires